



faux controle technique tromperie sur une voiture

Par **natdonnart**, le **01/02/2011 à 10:04**

Nous avons acheté une voiture le 3 janvier 2011 dans un garage professionnel, nous revenons le 14 janvier la chercher au garage et le vendeur nous remet le contrôle technique vierge datant du 4 janvier 2011 et nous dit qu'il n'y a aucun frais à prévoir , que tout à été fait sur la voiture.

Nous repartons donc avec la voiture mais trouvons quand meme etrange ce controle technique vierge, une semaine plus tard nous decidons d'envoyer notre vehicule chez citroen pour un controle et là apparaissent des reparations a faire, disques de freins morts, soufflet et rotule poreux!!!

Pour etre sur de ce qu'avance citroen nous nous arretons dans notre centre de controle technique habituel et le controleur nous confirme bien que les disques de freins avant sont morts et que ca aurait du apparaitre sur le controle technique!!!

Quel recours avons nous contre le controle technique qui a vu la voiture la premiere fois et le vendeur qui nous a trompé?

merci pour votre réponse